



2016 / Appel aux dons

L'association nazairienne « Cales Obscures » organise des rencontres annuelles internationales cinématographiques, autour de la thématique des villes portuaires dans le cadre de son **festival international « Zones portuaires »** qui se déroule une semaine par an sur Saint-Nazaire et sa région. L'association s'autorise toutes actions permettant de promouvoir, la spécificité, la richesse, des villes portuaires: ateliers de création, programmation de soirées cinéma et rencontres en dehors du temps du festival, productions audiovisuelles et cinématographiques, édition de documents divers, expositions, interventions ou programmations à l'extérieur du territoire du festival en vue de sa promotion.

Son objectif est d'ainsi permettre d'appréhender par leurs traductions cinématographiques, les évolutions géographiques, économiques, sociologiques, humaines des villes portuaires en France et à l'étranger et leur influence dans l'imagerie du cinéma patrimonial et contemporain.

L'association reçoit le soutien des collectivités pour la mise en œuvre de son projet artistique.

Pour mener à bien et développer ce projet, nous faisons appel à vous, adhérent ou sympathisant :

Soutenir l'association Cales Obscures en faisant un don contribue à son fonctionnement mais avant tout vous associe à une action culturelle ambitieuse

- Soutenir les activités de l'association, que ce soit la programmation ou les actions culturelles
- Soutenir la création artistique cinématographique en contribuant à son connaissance et reconnaissance par un large public
- Favoriser le lien social en impliquant les habitants et les associations locales
- Permettre à l'association de pérenniser son activité et de développer des activités sur le long terme.

Principe

Effectuer un don ouvre droit à une réduction ou à un crédit d'impôt sur le revenu égale à 66 % de son montant dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du Code Général des Impôts).

Exemples

Vous faites un don de 100€ : vous pourrez déduire 66 € de vos impôts, cela vous coûtera en réalité 34 €

Vous faites un don de 400€ : vous pourrez déduire 264 € de vos impôts, cela vous coûtera en réalité 136 €

Un reçu conforme au CERFA 11580*03 **vous sera adressé en fin d'année civile, à joindre à votre déclaration d'impôts.**

***Devenez donateur pour soutenir le développement des projets de l'association !
Il vous suffit de remplir le bulletin joint à nous retourner avec votre chèque par voie postale.***

Entreprises & Mécénat

Si vous avez une entreprise, vous pouvez également soutenir le projet en faisant un don, une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés. [Plus de renseignements sur simple demande par mail]

Association Cales Obscures- 18 rue de Bretagne-44600 Saint-Nazaire
sandrine@calesobscures.com
association 1901 - SIRET 807 474 390 00018 – APE 9499Z

Festival ZONES PORTUAIRES

2016 / Appel aux dons

Je soussigné M.Mme NOM : _____ Prénom : _____

ou personne morale : _____

domicilié

Téléphone : _____

@ : _____

Souhaite :

être sympathisant de l'association (10 euros)

adhérer à l'association (30 euros)

don libre d'un montant de :

je souhaite m'investir et être bénévole lors du festival « zones portuaires » et souhaite être recontacté

Le présent bulletin ainsi que votre chèque libellé au nom de l'association « Cales Obscures » sont à envoyer à :

Association Cales obscures- 18, rue de Bretagne-44600 Saint-Nazaire

Je souhaite recevoir un reçu fiscal